



CONSEIL GENERAL

Postulat

Auteur(s): Perregaux-Dielf Jessica (PS-GC)

Objet : Renforcer les lignes de bus pour intégrer les zones périphériques à Martigny

Etabli le: 24.01.2023

Développement du postulat

Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Présidente de la Ville, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux, Mesdames, Messieurs,

Les transports publics représentent actuellement la meilleure alternative aux véhicules à moteur. Cette accessibilité pour toutes et tous est primordiale et prend encore plus de sens pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les familles ou encore les personnes porteuses d'un handicap qui souhaiteraient se déplacer de manière indépendante et autonome en Ville de Martigny. Or, les inégalités d'accès aux transports publics sont flagrantes d'un quartier à l'autre, cette différence augmente d'autant plus dans les quartiers périphériques de la Ville.

A titre d'exemple, le Chemin du Milieu est desservi en semaine 5x par jour en direction de la gare CFF. Ceci laisse peu de marge pour prendre des habitudes de déplacements. Ici, la voiture reste malheureusement le moyen le plus flexible et commode pour aller faire ses courses.

Le groupe PS-GC reconnaît toutefois les efforts de la Municipalité sur les cadences au Centre-Ville, ceux-ci encouragent clairement les citoyens et citoyennes à l'utilisation des bus et contribuent à maintenir la confiance en ces infrastructures.

Cette dynamique de « Centre-Ville » ayant été mise en place, une réflexion est nécessaire pour inclure les quartiers périphériques. La liaison entre ces quartiers (zones) et le Centre-Ville est un service à la population et contribue non seulement à l'économie de la Ville, par l'accès aux commerces, mais aussi à cultiver l'appartenance à une seule et même commune sans inégalités.

Les arguments principaux ayant été énumérés, le présent postulat demande à l'Exécutif :

- De présenter une stratégie pour le réseau de transports publics local, hors axes forts du Centre-Ville.
- D'établir une projection des prochaines étapes d'évolution des transports publics à Martigny dans sa globalité.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce postulat et de l'accueil favorable que vous lui apporterez.





CONSEIL GENERAL

Jessica Perregalx-Dieff Groupe PS-GC

Art 31 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat sur une question déterminée.

Le postulat doit être annoncé par écrit auprès du bureau du Conseil général 45 jours avant le plénum. Dans ce cas, le bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux Commissions.

Il est développé d'entente avec le postulant lors de la prochaine séance et mis au vote.

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans les douze mois.